

vert bleu

Janvier 2017

Le journal d'information du Sivom de la région mulhousienne

Dossier

Emballages recyclables,
Destination : Centre de Tri !

pages 8-9

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

www.sivom-mulhouse.fr



Sommaire



Compostage

- Interdiction de jeter des déchets verts avec les déchets ménagers ! p.4
- Vente de composteurs à tarif réduit..... p.4
- Les nouvelles placettes de compostage partagé p.4



Déchets

- Que faire de vos déchets électriques et électroniques ? p.5
- Pass'Tri : Contrôle d'accès à la déchetterie de Pulversheim p.6
- Les horaires des déchetteries du Sivom..... p.7



Dossier

- Destination Centre de Tri ! p.8-9
- Fonctionnement du Centre de Tri COVED (Aspach-le-Haut) p.10-11

Assainissement

- Enquête sur l'usage des eaux de pluie et eaux de puits p.12
- La station d'épuration à lagunes vidée p.13
- Contrôle des branchements d'assainissement par dispositif fumigène p.13
- Aquaterritorial : 4^{ème} édition ! p.13
- Le point sur les bassins de rétention p.14-15



Grand jeu
40 entrées à gagner
au Parc zoologique et botanique de Mulhouse !
p16

Edito



Jean ROTTNER
Président du Sivom
de la région mulhousienne

Pour recycler, il faut trier !

Et la chaîne du tri commence à la maison : il convient de séparer les déchets recyclables de ceux qui ne le sont pas. Et désormais, depuis le mois de juin dernier, avec les nouvelles consignes de tri pour les emballages en plastique, on peut dire que "chez vous tous les emballages se trient", sans exception !

Même s'il est encore trop tôt pour faire un bilan, je peux d'ores et déjà affirmer aujourd'hui que le message est bien passé puisque les tonnages de la collecte sélective sont en hausse.

Mais que deviennent ensuite ces déchets ? Avant de rejoindre les usines de recyclage, la relève est assurée par les trieurs du centre de tri de la société Coved à Aspach-le-Haut qui vont effectuer un tri à leur tour, manuel ou automatisé, en séparant les déchets par types de matériaux. Partenaire à part entière du Sivom, Coved n'a pas hésité à investir près de 4,6 M€ pour accroître la capacité et la productivité de ce site pour que l'effort de tri des habitants du Sivom soit pris en compte.

C'est tout ce processus, qui permet d'économiser les matières premières et de créer des emplois, que je vous invite à découvrir dans ce nouveau numéro de Vert et Bleu !

Bonne lecture !

Le journal d'information du Sivom de la région mulhousienne

Directeur de la publication : Régis OCHSENBEIN
Conception-rédaction : Skerzo Marketing et Communication
Photos : Studio Chlorophylle - Serge Nied
Shutterstock
Impression : Moser
Dépot légal : 1034

25, avenue Kennedy - BP 2287
68068 Mulhouse Cedex - Tél. 03 89 43 21 30
www.sivom-mulhouse.fr • contact@sivom-mulhouse.fr

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

RÉGLEMENTATION

Interdiction de jeter des déchets verts avec les déchets ménagers !



Il est formellement interdit de jeter les déchets verts (tontes, feuilles mortes, branchages) dans les bacs marron et les sacs poubelles. En effet cette fraction organique est valorisable à 100 % par le biais du compostage. Vous pouvez les amener en déchetteries, ou dans le cadre du programme de prévention des déchets, pratiquer le compostage individuel dans votre jardin. Si vous êtes en habitat collectif, il est possible de participer au compostage partagé via les placettes déjà en place. Si les agents de collecte ou de surveillance constatent une dérive, votre poubelle ne sera pas collectée ! ■

Le saviez-vous ?

Plus de 11 000 foyers de l'agglomération mulhousienne sont équipés d'un composteur individuel, pourquoi pas vous ?

ALLÉGEZ VOS POUBELLES

Vente de composteurs à tarif réduit



* La différence est prise en charge par le Sivom en partenariat avec l'ADEME.

Réservation et inscription sur :

www.jetermoins.mulhouse-alsace.fr
ou par téléphone au **03.89.43.21.30**.

Le règlement se fera lors de l'achat par **chèque bancaire uniquement**, à l'ordre du Trésor Public et sur présentation d'un justificatif prouvant votre domiciliation sur le territoire du Sivom (type facture EDF, eau...).

Les prochaines ventes de composteurs :

- **Vendredi 31 mars :**
Centre technique municipal,
14 rue de la Paix
68400 Riedisheim
De 10h à 18h30
- **Mercredi 12 avril, jeudi 11 et mercredi 24 mai, jeudi 1^{er} et vendredi 16 juin, vendredi 7 juillet**
13 rue de Pfstatt,
Ancien site industriel DMC, bât 57
68200 MULHOUSE
De 16h à 18h30
- **Vendredi 28 avril :**
Mairie de Wittelsheim
2 rue d'Ensisheim
De 10h à 18h30

Les nouvelles placettes de compostage partagé



Le Sivom et m2A encouragent et accompagnent la mise en place de plateformes de compostage partagé destinées à recueillir les déchets organiques des citoyens en habitats collectifs. Deux placettes ont ainsi vu le jour :

Daguerre - Rue Théo Fisher
Contact : J'aime Daguerre
47 av de Lutterbach 68200 MULHOUSE
compost.daguerre.fischer@gmail.com

Filature - Rue Salengro
Contact : Les Tisserands d'EBN
80 av Robert Schuman 68100 Mulhouse
compost.filature@gmail.com

Ces placettes ont été réalisées dans le cadre de la journée citoyenne en mai 2016 et inaugurées quelques semaines après en juin par des associations d'habitants des deux quartiers. Les habitants de ces quartiers intéressés peuvent avoir des renseignements en contactant les associations citées ci-dessus. ■

DEEE

Que faire de vos déchets d'équipements électriques et électroniques ?

Surnommés "DEEE", les Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques font l'objet d'une collecte sélective obligatoire en vue de leur recyclage...

Certains de ces équipements contiennent des composants renfermant des substances toxiques telles que le cadmium, plomb, mercure, chrome, CFC (fréon), etc... Autant de substances qu'il convient de récupérer en vue d'un traitement adapté afin de protéger l'environnement et préserver notre santé. Si votre appareil est en fin de vie et que vous souhaitez vous en débarrasser ou le remplacer, ne le jetez surtout pas à la poubelle, ni dans les encombrants. Il existe plusieurs solutions pour vous en débarrasser "proprement".

Les laisser à votre distributeur contre l'achat d'un appareil neuf

Votre appareil électrique ou électronique ne fonctionne plus ou le coût de sa réparation est prohibitif ? Un appareil neuf acheté = le vieux repris, c'est la loi ! Ramenez votre ancien appareil chez le vendeur. La réglementation impose aux distributeurs d'équipements électroniques de reprendre l'ancien appareil en échange de l'achat d'un produit équivalent. En clair cela signifie que pour un congélateur acheté, l'ancien doit être repris par celui qui vous vend le nouveau. Idem pour la chaîne hi-fi, le grille pain... Il est important de faire valoir ce droit. En effet, dans le prix d'achat de cet appareil, vous payez déjà une "éco-taxa" pour son recyclage !

Les donner à une association

Votre appareil électrique ou électronique fonctionne encore mais vous souhaitez vous en débarrasser car il ne vous est plus d'aucune



utilité ou bien il est "dépassé" ? Il peut donc être utile à d'autres. Un appareil qui fonctionne encore peut être reconditionné, nettoyé, remis en état pour être soit donné, soit revendu à bas prix par une association spécialisée dans ce genre d'activité. On parle alors de réemploi. Votre appareil ne fonctionne plus à cause de la défaillance d'un de ses composants ? Là encore pensez aux associations ! Les composants encore en état de marche peuvent être récupérés et utilisés pour remettre en état d'autres appareils.

www.jetermoins.mulhouse.alsace.fr
Annuaire du réemploi

Les déposer en déchetterie

Votre appareil électrique ou électronique ne fonctionne plus du tout et ne peut être ré-exploité par ailleurs. De plus, vous ne comptez pas en racheter un nouveau. Apportez-le dans une des seize déchetteries du Sivom, elles acceptent toutes les DEEE. Votre appareil y sera stocké avant d'être orienté vers une filière de recyclage.

Que deviennent les DEEE non réutilisés ?

Ils vont rejoindre des filières spécifiques où ils vont être détoxifiés (récupération des gaz CFC, des huiles de réfrigérateurs, retrait des métaux lourds...). Les autres matériaux vont être séparés et orientés vers le recyclage. Par exemple, les plastiques provenant des écrans d'ordinateur servent à fabriquer des pare-chocs d'automobiles.

Comment réduire la production de DEEE ?

En tant qu'utilisateur vous pouvez :

- Augmenter la durée de vie des appareils en respectant leur mode d'emploi et en les entretenant régulièrement.
- Réutiliser un produit obsolète pour une autre application éventuellement moins exigeante.
- Acheter des appareils adaptés aux besoins et de meilleure qualité pour qu'ils durent plus longtemps. ■

Quelques conseils :

- Pour le déchargement des appareils lourds et/ou volumineux, pensez à vous faire aider par un proche (les agents de la déchetterie ne sont pas soumis à cette obligation).
- Pensez à vider les petits appareils ménagers (ex : pas d'huile dans les friteuses...) ainsi que le gros électroménager (réfrigérateur, congélateur...).



Déchetteries intercommunales

Une nouvelle signalétique

Davantage esthétique et encore plus pratique, une nouvelle signalétique va progressivement être mise en place dans toutes les déchetteries du Sivom...

Totem redesigné à l'entrée, panneaux informatifs flambants neufs devant les bennes et les bacs : la nouvelle signalétique dédiée aux déchetteries a été

installée en novembre dernier sur le site de Brunstatt-Didenheim pour commencer. Mieux illustrés, davantage lisibles, avec des informations pratiques et précises, ils visent à faciliter l'information des usagers ainsi que le tri des différents flux de déchets déposés en déchetterie. Car trier c'est bien, mais bien trier c'est mieux ! ■



Pass'Tri

Contrôle d'accès à la déchetterie de Pulversheim

Un système de contrôle d'accès par barrière et badge a été mis en place le 1er octobre dernier sur la déchetterie de Pulversheim qui fait office de site pilote. Baptisé Pass'Tri, ce dispositif sera mis en place à terme sur les déchetteries intercommunales du Sivom...



Dès le mois d'août, les habitants de Berwiller, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim, Ruelisheim, Staffelfelden et Ungersheim ont été informés par courrier de la mise en place du contrôle d'accès sur la déchetterie de Pulversheim et des modalités

pour obtenir le badge nominatif Pass'Tri. L'opération a été un franc succès, 65 % des foyers étant pourvus dès le début de l'automne. Si vous habitez une des communes citées et que vous n'avez pas encore votre badge, rendez-vous sur le site internet du Sivom ou contactez votre Mairie ! Rappelons que ces dernières années le poids que représentent les déchets collectés sur

l'ensemble du périmètre du Sivom est en constante augmentation et plus particulièrement sur le site de Pulversheim : + 63 % entre 2012 et 2015. Ce n'est donc pas un hasard si le choix d'équiper les déchetteries d'un système de contrôle informatisé avec barrière et badge nominatif s'est porté tout naturellement sur la déchetterie de Pulversheim. Sa situation limitrophe à d'autres collectivités, non adhérentes au Sivom de

la région mulhousienne, explique en partie les tonnages anormalement élevés constatés depuis 2013 sur ce site. Sur le fond pas de changement : l'accès aux déchetteries du Sivom reste entièrement gratuit pour les habitants du périmètre syndical, qu'elles soient équipées d'un contrôle d'accès ou pas.



Enfin, les déchetteries du Sivom fonctionnent en réseau, les usagers pourront se rendre dans celle de leur choix. Mais celles avec contrôle d'accès seront inaccessibles sans badge. Rappelons également que les déchets des professionnels et ceux des habitants non résidents dans le périmètre du Sivom sont interdits.

La prochaine déchetterie à être équipée du contrôle d'accès sera celle de Kingersheim, au courant du 4^{ème} trimestre 2017, dans le cadre de sa remise à neuf... ■



Pratique

Les horaires des déchetteries du Sivom

BRUNSTATT-DIDENHEIM Rue de la Libération - 03 89 06 46 80	
ILLZACH Avenue des Rives de l'III - 03 89 66 58 76	
KINGERSHEIM Rue de la Griotte - 03 89 52 91 23	
PFASTATT Rue de la Liberté - 03 89 50 02 11	
PULVERSHEIM ZI de l'aire de la Thur - 03 89 48 20 86	Du lundi au vendredi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 Le samedi en continu De 9h00 à 18h00
RIXHEIM Chemin de Bantzenheim - 03 89 64 46 91	
SAUSHEIM Rue Verte - 03 89 36 06 44	
WITTENHEIM Rue d'Illzach - 03 89 52 91 22	
WITTELSHEIM Route du Wahlweg - 03 89 31 72 27	
BOURTZWILLER Rue de Bordeaux - 03 89 51 05 22	Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
RIEDISHEIM Avenue Dollfus - 03 89 64 32 13	
MULHOUSE HASENRAIN Avenue d'Altkirch - 03 89 64 46 90	Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le samedi en continu De 9h00 à 18h00
MULHOUSE COTEAUX Rue Paul Cézanne - 03 89 59 72 06	
BANTZENHEIM Rue de Battenheim - 03 89 26 18 06	Le mercredi de 13h30 à 17h00 Le samedi de 8h00 à 11h30
CHALAMPÉ Entrée Avenue de la Paix - 03 89 26 04 37	Le mercredi de 10h00 à 12h00 Vendredi et samedi de 14h00 à 17h00
OTTMARSHEIM CD 52 - 03 89 26 03 83	Lundi, jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00 Le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

ATTENTION LA DÉCHETTERIE DE KINGERSHEIM EST FERMÉE POUR TRAVAUX DEPUIS LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2016

Questions/réponses

Faut-il retirer les bouchons des bouteilles et flacons en plastique ?

Non. Inutile de séparer bouchons et bouteilles : ils appartiennent au même groupe de recyclage. De plus, cela permet de garder les bacs propres (dans le cas où il resterait un peu de liquide dans un flacon).

Est-ce que les bouteilles d'huile alimentaire se recyclent ?

Bien entendu ! En verre ou en plastique, les bouteilles d'huile alimentaire se recyclent : contenant à verre pour celles en verre et bac jaune pour celles en plastique. Il en est de même pour



les flacons de ketchup, mayonnaise, vinaigrette... Pensez juste à bien les vider !

A noter

Mois du "blanc" : pensez aux bornes du Relais !

En général aux mois de janvier et de juillet, les magasins proposent de renouveler nos linges de maison, draps, serviettes et autres, c'est ce que l'on appelle couramment le "mois du blanc". Si vous souhaitez vous débarrasser de vos vieux textiles, nous vous rappelons que de nombreuses bornes du Relais sont présentes sur le territoire du Sivom, notamment dans les déchetteries. Même s'ils sont usés et déchirés, ces textiles seront valorisés sous différentes formes comme par exemple des chiffons pour l'industrie.



Emballages recyclables

Destination Centre de Tri !

Que deviennent les emballages déposés dans les bacs jaunes, sacs jaunes ou points d'apport volontaire ? Ils rejoignent un prestataire du Sivom, le centre de tri Coved à Aspach-Michelbach, le plus grand du Haut-Rhin...



Table de tri manuel : des opérateurs retirent, non sans risques, les indésirables et autres "erreurs" de tri.

Chaque année, ce sont près de 32 000 tonnes de papier-carton, emballages en métal, emballages en plastique qui arrivent au centre de tri géré par la société Coved à Aspach-Michelbach. Ils proviennent des sacs jaunes, bacs jaunes et points d'apport volontaire de tout le sud du département (Sivom de la région mulhousienne, Cernay, Thann, Guebwiller...).

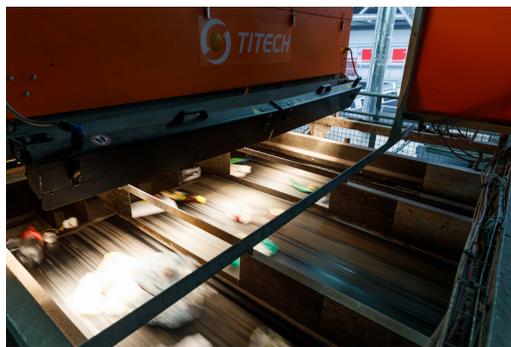
Sur le site d'Aspach-Michelbach, ce sont des centaines de camions qui arrivent et repartent chaque jour.

Un centre de tri est une installation dans laquelle les déchets collectés sont rassemblés pour subir un tri et un conditionnement par catégorie de matériaux (papier, carton, plastique, alu, acier...). Une fois triés, ces matériaux devront être conformes aux cahiers des charges demandés par les repreneurs, les entreprises de recyclage. Sur le site d'Aspach-Michelbach, ce sont des dizaines de camions qui arrivent et repartent chaque jour. Une fois déchargés, les déchets suivent un processus parfaitement organisé composé d'un dédale de tapis roulants, alternant techniques de pointe et interventions humaines.

Ce sont près de 45 personnes, travaillant en 2 à 3 équipes qui sont à la manœuvre. Sur les tables de tri manuel, des opérateurs retirent, non sans risques, les indésirables et autres "erreurs" de tri qui n'ont rien à voir avec les consignes de tri prévues pour les sacs jaunes, bacs jaunes ou conteneurs



multiflux. On y trouve en effet des bouteilles en verre, des objets tranchants, des déchets médicaux, des papiers gras ou souillés, des cadavres d'animaux, ou encore des seringues qui, elles, ont déjà occasionné des accidents du travail et des préjudices moraux... Cela va sans dire : en respectant les consignes de tri en amont, les usagers respectent également les agents qui effectuent ce travail particulièrement pénible. Des installations de pointe permettent de soulager les interventions humaines et d'affiner le tri : le crible balistique sépare les déchets creux des déchets plats, à trois reprises les déchets passent sous des caméras dont les rayons infrarouges détectent les différents matériaux pour mieux les séparer. Les déchets sont ainsi regroupés



Des équipements de pointe permettent d'automatiser la séparation des matériaux.

par catégories : papiers, cartons, plastiques clairs, foncés, opaques, aluminium, acier, films plastique... Ils sont compactés dans une presse, mis en balles de 800 à 1000 kg pour réduire le coût du transport. Direction les filières de recyclage ou ces matériaux pourront prétendre à une seconde vie.

A noter que 100 % des déchets qui proviennent du Sivom de la région mulhousienne et qui entrent au centre de tri sont valorisés : 85 % sous forme de valorisation matière en étant recyclés et 15% (les erreurs de tri) sous forme d'énergie en étant incinérés. ■

Les centres de tri



Coved est une filiale du groupe Saur. Elle gère aujourd'hui 35 centres de tri en France qui reçoivent les déchets issus de la collecte sélective et effectuent le traitement et la valorisation de 2,4 millions de tonnes de déchets par an. Exploités pour le compte de collectivités ou détenus en propre, ces centres de tri reçoivent des déchets issus des ménages ou des entreprises : papiers, cartons, plastiques, verre, métaux, déchets solides ou liquides, banals ou dangereux.

Le site d'Aspach-Michelbach : partenaire opérationnel du SIVOM

L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique sur le périmètre du Sivom au mois de juin dernier impliquait une optimisation technique et logistique incontournable du centre de tri pour gérer ce nouveau flux de déchets. En tant que prestataire opérationnel du Sivom, la société Coved a aussitôt mis en œuvre d'importants travaux pour un montant d'environ 4,6 M €. L'objectif était d'accroître la capacité et la productivité du site tout en adaptant les équipements au tri des nouvelles résines plastique.



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique

Depuis le 1^{er} juin 2016, les consignes de tri sont devenues très simples : les habitants du périmètre du Sivom peuvent déposer dans les bacs jaunes, sacs jaunes ou conteneurs tous les emballages en plastique ! Désormais chez vous, tous les emballages se trient qu'il soient en papier-carton, métal ou plastique !

L'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique

Selon une étude d'Eco-Emballages, 4 Français sur 5 ont des doutes au moment de trier leurs emballages. Les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt etc... constituaient jusqu'à présent les erreurs de tri les plus fréquentes, même chez les bons trieurs. C'est pourquoi aujourd'hui les consignes de tri se simplifient : les habitants du périmètre du Sivom de la région mulhousienne peuvent désormais déposer dans les bacs jaunes, sacs jaunes ou conteneurs **tous les emballages en plastique qu'il s'agisse de bouteilles, flacons, sacs, sachets, films en plastique, ou encore les pots, boîtes et barquettes, y compris les barquettes en polystyrène.** Plus de simplicité, c'est moins d'hésitation au moment de trier !

Tous les emballages en plastique



Les bouteilles



Les flacons et bidons

NOUVEAU



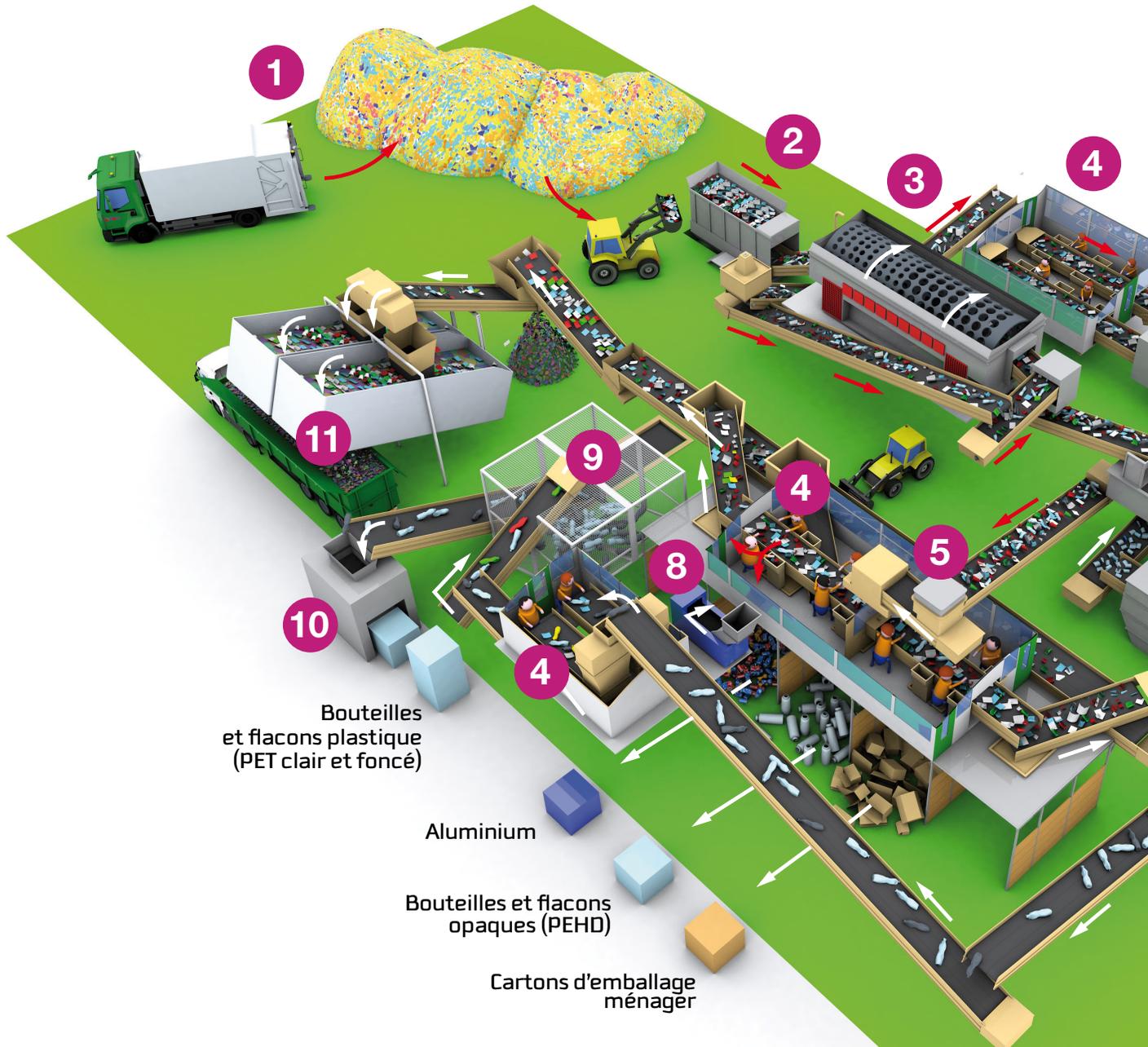
Les sacs, sachets et films en plastique



Les pots, boîtes et barquettes

Emballages recyclables

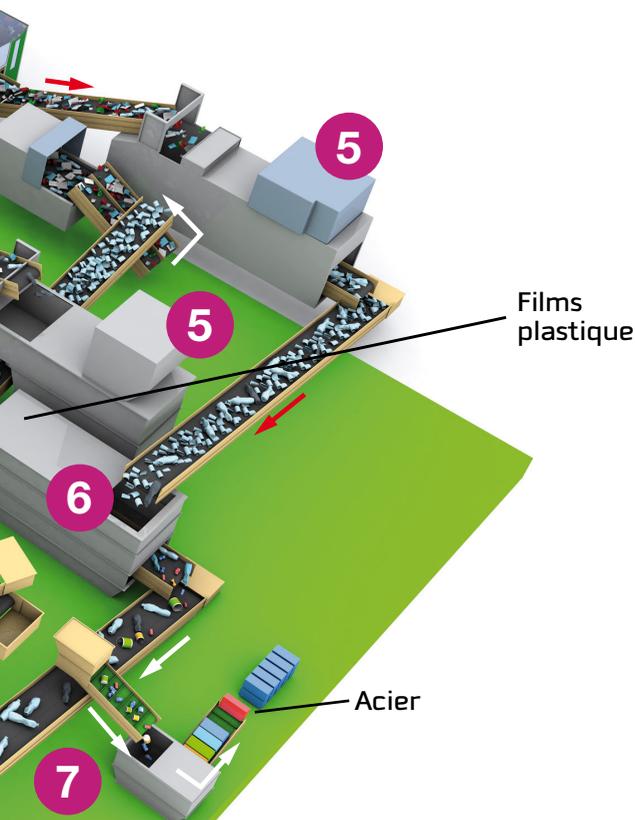
Fonctionnement du Centre de Tri COVER



Différentes catégories de matériaux sortent du centre de tri avant de rejoindre les filières de valorisation :

- Papier
- Carton d'emballage ménager
- PET clair et foncé (bouteilles et flacons plastique transparent)
- PEHD (bouteilles et flacons opaques)
- Emballages pour liquides alimentaires (type lait et soupe)
- Aluminium
- Acier
- Films plastique
- Refus de tri (incinération avec récupération d'énergie)

(Aspach-le-Haut)



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les sacs jaunes de collecte sélective sont triés et redeviennent des sacs jaunes !
- Les bouchons doivent rester vissés sur les bouteilles ou les flacons que vous jetez. S'ils sont isolés, ils sont trop petits pour suivre le processus du centre de tri et finissent incinérés au lieu d'être recyclés !

1

Zone de déchargement collecte sélective

Les camions de collecte déchargent les papiers-cartons, emballages en métal, emballages en plastique (bouteilles, flacons, bidons, sacs, sachets, films plastique, pots, boîtes et barquettes). Ils sont en sacs jaunes ou en vrac, issus des bac jaunes et conteneurs d'apport volontaire.

2

Trémie ouvre sac

Cette installation permet de déchirer les sacs jaunes et de libérer les déchets afin de les répartir sur le tapis d'alimentation.

3

Crible rotatif ou "Trommel"

Il s'agit d'un tube incliné de 10 mètres, percé de deux séries de trous, de diamètres différents, qui permettent de répartir les déchets selon leur taille sur trois lignes : déchets inférieurs à 70 mm, inférieurs à 210 mm et supérieurs à 210 mm. Les déchets trop petits passent au travers des mailles et partent vers les refus de tri.

4

Tables de tri manuel

Les trieurs opèrent le long des tapis de tri sur lesquels défilent les déchets. Selon les flux de déchets, ils affinent et optimisent la qualité des matériaux triés et retirent les indésirables ("refus de tri").

5

Trieurs optiques

Ce sont des machines à lectures optiques qui permettent d'affiner le tri des matériaux recyclables légers. Ils séparent notamment les déchets opaques des déchets transparents, mais également les plastiques des papiers.

6

Crible balistique

Il s'agit d'une installation qui permet de séparer les déchets creux (bouteilles, flacons, bidons...) des déchets plats (cartons, papiers...).

7

Overband et presse pour métaux ferreux

Les métaux ferreux (acier) y sont extraits par simple aimantation puis pressés en paquets.

8

Courant de Foucault

Ce système permet d'extraire des métaux non ferreux (aluminium) du flux de déchets.

9

Cage

Les bouteilles plastique (PET clair) y sont stockées avant d'être pressées en balles.

10

Presse

Chaque matériau, une fois isolé des autres, est acheminé vers une presse pour être compacté. Seul le papier reste en vrac.

11

Trémie de chargement des papiers

Les papiers sont chargés dans des camions pour rejoindre leur filière de recyclage comme tous les autres matériaux qui sortent du centre de tri.

Non illustré - Tapis de refus de tri

Tout au long du processus, les déchets indésirables (non recyclables) circulent sur un tapis spécifique. Ces déchets rejoignent l'usine de valorisation énergétique de Sausheim où ils seront incinérés et valorisés sous forme d'énergie (électricité, vapeur).

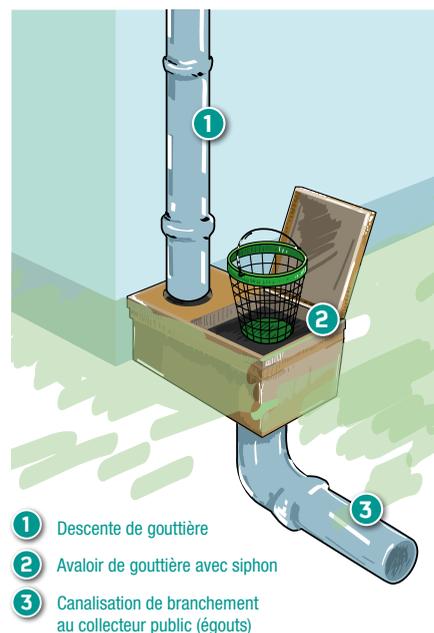
Bon à savoir

Les avaloirs de gouttière, ça s'entretient !

Des odeurs désagréables, des eaux de pluie qui ruissellent sur le trottoir... Et si l'avaloir de votre gouttière était bouché ?

Les gouttières des toitures des maisons ont des descentes qui sont habituellement raccordées à leur base à des "avaloirs", appelés également "tabourets". Ces dispositifs assurent la collecte des eaux de pluie avant le transit dans une canalisation jusqu'au collecteur public (les égouts). Les avaloirs de gouttière sont munis d'un siphon empêchant la sortie des émanations provenant de l'égout et l'obstruction des conduites par

l'introduction de corps solides. Les avaloirs sont les derniers éléments du domaine dit "privé", la canalisation de branchement qui en découle relève quant à elle du domaine public. Même si beaucoup de personnes ne le savent pas, leur entretien et leur renouvellement incombent aux propriétaires. Les feuilles mortes et les déchets causent bien souvent des bouchons dans les avaloirs et de ce fait il n'est pas rare que les eaux de pluie ruissellent sur le trottoir créant de dangereuses patinoires en cas de gel ! Il est donc primordial d'en assurer l'entretien régulier... ■



- 1 Descente de gouttière
- 2 Avaloir de gouttière avec siphon
- 3 Canalisation de branchement au collecteur public (égouts)

Reiningue

Une enquête sur l'usage des eaux de pluie et eaux de puits

La proximité de la nappe phréatique incite bon nombre des habitants de la commune de Reiningue à utiliser les eaux de puits, de forages, ainsi que les eaux de pluie à des fins domestiques. Celles-ci sont rejetées dans le réseau d'assainissement, c'est pourquoi le Sivom a souhaité identifier, dans un premier temps, les volumes que cela représente ...

L'usage de eaux de puits ou de pluie est multiple, comme l'arrosage, mais elles peuvent aussi alimenter les divers équipements sanitaires d'une habitation (wc, lave-linge, douche, lave-vaisselle...) et sont du coup rejetées dans le réseau d'assainissement.

A Reiningue, pour identifier les habitants susceptibles d'utiliser ce type d'installation à titre sanitaire, le Sivom s'est basé sur la consommation d'eau, en ciblant les volumes inférieurs à 50 litres/personne/ jour.

Sur les 120 visites sur site, 26 ont confirmé des rejets dans le réseau d'assainissement.

Une prochaine campagne est prévue en 2017 afin de relancer les habitants qui n'ont pas répondu à la première et identifier cette fois les usagers dont la consommation d'eau se situe entre 50 et 80 litres/personne/jour soit 189 adresses.



Rappel : depuis le 1er janvier 2009, chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit en faire la déclaration au Sivom. Il en est de même pour les récupérateurs d'eau de pluie quand ceux-ci sont connectés au réseau d'assainissement.



Berrwiller

La station d'épuration à lagunes vidée



Située à Berrwiller, cette station d'épuration constitue la plus "verte" du Sivom. Elle est constituée de 3 lagunes qui font office de bassins, le procédé d'épuration y est entièrement biologique. Mise en service en 2005, elle a été vidée pour la première fois au mois d'octobre dernier afin de contrôler les systèmes d'aération qui sont immergés et permettent aux bactéries de dégrader la pollution organique. Dotée d'une capacité de 1300 Equivalent-Habitant*, la station traite chaque année 60 000 m³ d'eaux usées.

*Equivalent-Habitant (EH) : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration.

Feldkirch

Contrôle des branchements d'assainissement par dispositif fumigène

Les 24 et 25 juin derniers, une arrivée massive d'eau, due à une pluie importante, a totalement saturé un poste de relevage des eaux usées à Feldkirch. Or il est important de rappeler que ce poste de relevage est dimensionné pour les seules eaux usées et non pas pour les eaux de pluie qui doivent être rejetées dans le milieu naturel.



Il s'agissait dès lors de faire un état des lieux très précis des raccordements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées. Un test simple a été mis en place pour repérer rapidement les anomalies : de la fumée (inoffensive) a été insufflée dans le réseau des eaux usées dans la rue des habitations testées, afin d'en détecter les raccordements

non conformes. Des anomalies ont immédiatement été constatées, comme par exemple des gouttières raccordées au réseau des eaux usées (de la fumée sortait par les conduits improprement raccordés). Une mise en conformité dans un délai d'un an a été demandée aux propriétaires.

Événement

Aquaterritorial : 4^{ème} édition !

Mulhouse a accueilli les 21 et 22 septembre derniers Aquaterritorial, un rendez-vous sur l'eau de portée nationale. Cet événement est devenu le lieu de rencontre privilégié des professionnels et des agents territoriaux des collectivités pour échanger et communiquer sur les problématiques de la gestion de l'eau dans sa globalité. Suite au succès des éditions précédentes à Mulhouse, la volonté des organisateurs a été de pérenniser cet événement.

À l'instar du "Carrefour des gestions de l'Eau" qui se tient chaque année à Rennes, Aquaterritorial est désormais le 2^{ème} rendez-vous annuel sur l'eau de portée nationale voire même internationale. Cet événement est organisé par



le réseau IDEAL Connaissances, en partenariat avec le SIVOM, m2A, la Ville de Mulhouse, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Alsace. Il est également placé sous le patronage du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Aquaterritorial se définit comme un moment unique de débats et de rencontres, entre acteurs publics et privés. En effet, l'objectif du colloque est de présenter, à partir de retours

d'expériences, les solutions trouvées par les collectivités et les innovations réalisées par les entreprises du secteur. Avec au programme des débats, des conférences, et des ateliers.

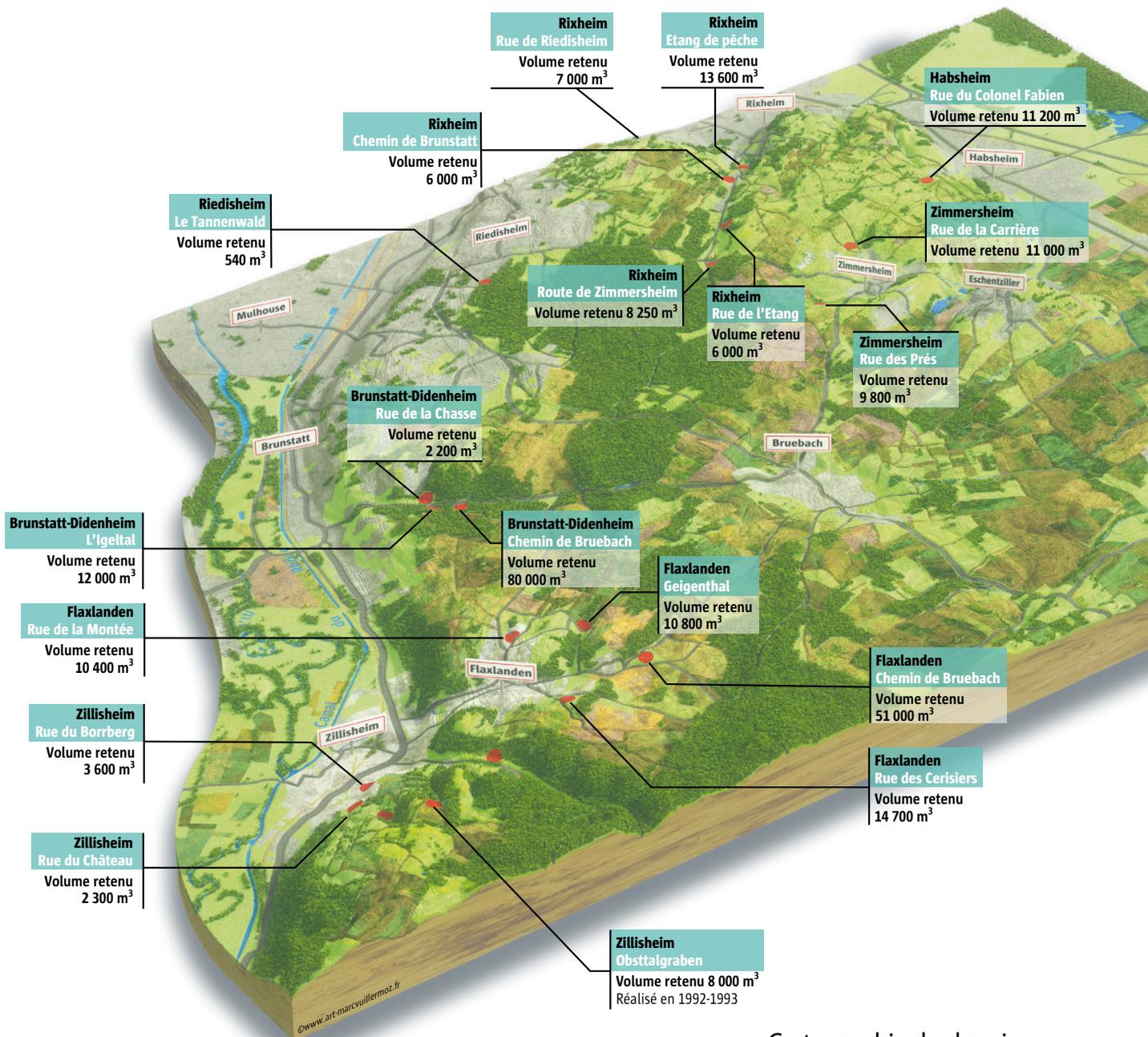
Le fil rouge de cette édition a été "l'innovation". Un espace d'exposition avec des stands tenus par des professionnels et des collectivités a également été proposé aux participants.



Travaux

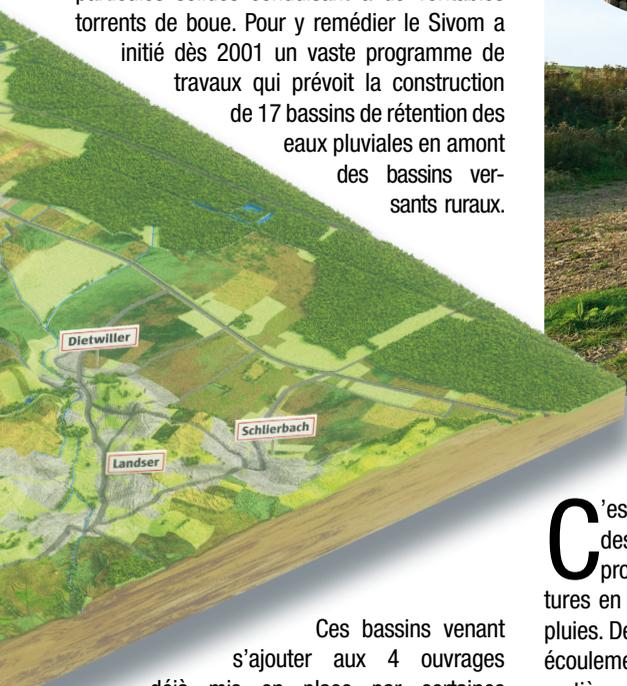
Le point sur les bassins de rétention

Pour diminuer les risques d'inondations et de coulées de boues, le Sivom avait initié un vaste programme de travaux d'envergure, étalé sur plusieurs années. Deux ouvrages supplémentaires ont vu le jour à Zimmersheim...



Cartographie des bassins de rétention des eaux pluviales

De nombreuses communes sont exposées aux ruissellements provenant des bassins versants ruraux en amont. Lors de fortes pluies, les eaux surchargent le réseau d'assainissement et inondent les rues et les habitations. De par la nature limoneuse des sols, les fortes pluies entraînent avec elles des particules solides conduisant à de véritables torrents de boue. Pour y remédier le Sivom a initié dès 2001 un vaste programme de travaux qui prévoit la construction de 17 bassins de rétention des eaux pluviales en amont des bassins versants ruraux.



Ces bassins venant s'ajouter aux 4 ouvrages déjà mis en place par certaines communes. S'agissant d'un programme très lourd, les travaux ont été étalés dans le temps. Les bassins sont réalisés au fur et à mesure que la maîtrise des terrains peut être assurée, les études techniques menées à bien et les financements dégagés. Deux bassins viennent de se rajouter, à Zimmersheim.

Au total le programme prévoit la construction de 21 bassins, qui permettront au final de stocker un volume total de 255 740 m³.



Qu'est-ce qu'un bassin de rétention ?



Boues en décantation dans le bassin de rétention - Rue des Cerisiers à Flaxlanden.

C'est une zone de stockage temporaire des eaux de ruissellement. Il permet de protéger les habitations et les infrastructures en aval du bassin en périodes de fortes pluies. De par son action de ralentissement des écoulements, le bassin permet également aux matières solides en suspension (terre, gravier, végétaux) de se déposer.

A quoi ressemble un bassin ?

Ce n'est pas un ouvrage en béton, il doit s'intégrer au maximum dans le paysage et occuper

le moins de surface foncière possible, tout en restant à ciel ouvert. Concrètement le terrain est décaissé, les déblais permettent la construction d'une digue d'une hauteur de 2 à 3 mètres au-dessus du terrain naturel, recouverte de concassé permettant la circulation d'engins. Les bassins sont le plus souvent directement raccordés au réseau d'assainissement. En effet, par temps sec en général 72 heures après une pluie torrentielle, les bassins de rétention sont vidangés dans les réseaux d'assainissement.

Lexique

Bassin versant : pente inclinée sur laquelle les eaux tombées s'écoulent toutes vers un même point appelé "exutoire".

Exutoire : ouverture ou passage par lequel s'écoule un débit d'eau.

Sol limoneux : sol peu perméable à l'eau qui contient du limon, un dépôt terreux, argileux ou calcaire.

Interventions sur les réseaux d'assainissement, les numéros utiles

Pour Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim, Zimmersheim :

- Pendant les horaires de bureau :

SUEZ

☎ 0977 401 124

Sivom au

☎ 03 89 43 21 30

Pour les communes du "bassin potassique" (Berrwiller, Bollwiller, Ruelisheim, Kingersheim, Pulversheim, Richwiller, Feldkirch, Staffelfelden)

- Pendant les horaires de bureau :

Sivom au

☎ 03 89 43 21 30

Pour toutes les communes sauf Wittenheim :
Entre 17h et 8h, samedi, dimanche et jours fériés :

- SUEZ

☎ 0977 401 124

Pour Wittenheim :
7 jours sur 7, 24h sur 24 c'est la permanence mairie qu'il faut appeler en cas de problème sur le réseau d'assainissement au

☎ 03 89 52 85 10

Sivom
RÉGION MULHOUISIENNE
www.sivom-mulhouse.fr

Grand jeu

40 entrées à gagner

au Parc zoologique et botanique de Mulhouse !

LA LOUTRE
JANVIER 2017

Lisez VqB et répondez aux questions ci-dessous, les bonnes réponses participeront au tirage au sort du 27 février 2017 qui déterminera les 40 gagnants d'une entrée au Parc zoologique et botanique de Mulhouse.

QUIZZ

1. Désormais tous les emballages en plastique se trient :

Vrai Faux

2. Le Pass'tri est :

- Une carte d'accès au réseau des déchetteries
- Un système qui facilite le tri des déchets
- Un moyen de localiser les conteneurs

3. Que faire des déchets verts ?

- Les jeter avec les déchets ménagers
- Les composter
- Les brûler

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Email :

Coupon à envoyer à : Sivom de la région mulhousienne "jeu Vert & Bleu"
25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse cedex

Extrait du Règlement : Jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert du 23 janvier au 20 février 2017 aux personnes majeures résidant dans une des communes du périmètre du Sivom de la région Mulhousienne - Dotation : 40 entrées au Parc zoologique et botanique de Mulhouse, d'une valeur unitaire de 8 Euros - Tirage au sort le 27 février 2017 - Règlement déposé chez Me KOESTEL, Huissier de Justice à Mulhouse - Participation : limitée à 1 par foyer, en répondant exactement à 3 questions sur un bulletin à retourner par courrier à l'adresse "Sivom Jeu Vert & Bleu, 25 avenue du Président Kennedy, BP 22P7, 68068 Mulhouse Cedex. Bulletins et règlement disponibles dans le magazine "Vert&Bleu" ou par courrier à l'adresse ci-dessus. Les frais de timbres ne sont pas remboursés.